

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 septembre 2009 – Financière Hélios informe que dans le cadre de la procédure de sauvegarde ouverte à son initiative, le Tribunal de Commerce de Paris a décidé de proroger la période d'observation pour une durée d'un mois.

Cette prorogation permettra au Tribunal de Commerce de délibérer et de rendre son jugement sur le projet de plan de sauvegarde présenté par Financière Hélios.

Ce projet a été étudié et débattu lors de l'audience du Tribunal de Commerce du 9 septembre 2009.

* * * * *

La société Financière Hélios, contrôlée par les fonds gérés par Apax Partners SA et Altamir Amboise, est l'actionnaire de référence de la société Séchilienne-Sidec.

Consultez également le site : www.financiere-helios.com.